



**REPUBLIQUE DU BURUNDI
ASSEMBLEE NATIONALE
CABINET DU PRESIDENT**

**DISCOURS PRONONCE PAR LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
NATIONALE, SON EXCELLENCE L'HONORABLE PASCAL NYABENDA, A
L'OCCASION DE L'OUVERTURE SOLENNELLE DE LA SESSION
PARLEMENTAIRE ORDINAIRE DE FEVRIER 2016**

Bujumbura, le 1er Février 2016

- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;**
- **Monsieur le Président de la Cour Suprême ;**
- **Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle ;**
- **Monsieur le Président de la Cour des Comptes ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et Consulaire ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales ;**

- **Mesdames et Messieurs les Membres des Corps de Défense et de Sécurité ;**
- **Mesdames et Messieurs les Présidents des Formations Politiques Agréées ;**
- **Mesdames et Messieurs les Présidents des Commissions et Conseils Nationaux Spécialisés ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants de la Société Civile ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres des Confessions Religieuses ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Conformément à l'article 174 de la Constitution de la République du Burundi, l'Assemblée Nationale procède ce premier lundi du mois de février 2016 à l'ouverture de la première session parlementaire ordinaire de cette année 2016.

Au nom de l'Assemblée Nationale et en notre nom propre, nous vous souhaitons la bienvenue dans ce Palais des Congrès de KIGOBE et vous remercions sincèrement pour avoir accepté notre invitation à prendre part aux présentes cérémonies. Votre présence nous réconforte et traduit l'importance que vous attachez à notre institution la plus représentative du peuple burundais.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Avant toute autre chose, nous voudrions souhaiter aux Honorables Députés un bon retour dans cet hémicycle après les vacances parlementaires du mois de janvier 2016 qui auront permis à chacun d'entre nous, non seulement de se ressourcer à la base, mais également de prendre la juste mesure des conditions dans lesquelles vivent nos concitoyens. Cela a été une occasion, en notre qualité de Représentants du Peuple, de partager avec la population les réflexions sur les enjeux du moment.

Nous nous réjouissons de la maturité politique qui caractérise la population burundaise et regrettons que parfois les discours politiques tant entretenus par certains de nos compatriotes que par certains de nos partenaires ne s'élèvent pas toujours au niveau des aspirations et préoccupations réelles de notre population.

Concernant l'envoi des troupes étrangères, au nom du peuple burundais que nous représentons, nous adressons nos sincères félicitations aux Chefs d'Etats et de Gouvernement qui, au cours du Sommet de l'Union Africaine qui vient de se tenir à Addis Abeba en Ethiopie, ont pris la décision sage de respecter la souveraineté nationale et de ne pas envoyer de troupes militaires étrangères dans notre pays. Nous profitons de cette occasion pour féliciter la population burundaise pour son

attachement au système démocratique et le refus de toute intervention militaire au Burundi.

Et pour cause, nos corps de défense et de sécurité bâtis sur les Accords d'Arusha et sur la Constitution reflètent notre diversité ethnique et rassurent toute la population burundaise.

S'agissant des allégations du génocide, les Honorables Députés ont tranquilisé la population en lui expliquant que ces allégations résultent des rumeurs propagées par des acteurs politiques qui ne visent que leurs propres intérêts et ne veulent pas de démocratie au Burundi. Ces politiciens fabriquent des messages calomnieux, à l'image de la vidéo récemment diffusée sur une chaîne française (France 3), dans le but

de toucher la sensibilité de la Communauté Internationale, en espérant que celle-ci prendra des sanctions à l'encontre du Burundi. Un politicien responsable qui aime son pays ne peut pas agir de la sorte.

Par ailleurs, les Honorables Députés ont sensibilisé la population sur la nécessité de participer au dialogue inter-burundais. Chaque citoyen doit s'y engager afin que le dialogue aboutisse à des résultats tangibles et durables aux querelles récurrentes qui ont à répétition endeuillé notre pays.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Toujours dans le cadre des descentes sur terrain, les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ont effectué plusieurs activités durant tout le mois de janvier 2016.

C'est ainsi qu'en notre qualité de Président de l'Assemblée Nationale, nous nous sommes rendus dans les Provinces de Rumonge et Bubanza où nous avons participé aux travaux communautaires et nous avons également organisé des rencontres avec les représentants de la population à la base pour parler de la paix, de la sécurité et du développement.

Le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Agathon RWASA a effectué, du 25 au 28

janvier 2016, des visites de travail dans les Provinces de Cankuzo, Ruyigi et Rutana.

Au cours de ses visites, l'Honorable Premier Vice Président de l'Assemblée Nationale a rencontré les administratifs pour connaître leurs préoccupations. Il a également visité quelques écoles secondaires, quelques hôpitaux et même des prisons pour connaître les problèmes qu'ils rencontrent dans leur fonctionnement au quotidien. En marge de ces visites, il a profité de cette occasion pour donner des aides à des populations les plus nécessiteuses comme les malades et les prisonniers.

Pour sa part, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Edouard NDUWIMANA, a passé les vacances parlementaires dans sa province natale de Kayanza. Etant en contact permanent avec la population de cette Province, il a effectué plusieurs activités surtout en participant dans les travaux communautaires organisés dans les différentes communes de la province KAYANZA. Il en a profité pour animer des rencontres avec les représentants de la population à la base.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Nous l'avons déjà dit, ce mois de vacances parlementaires n'a pas été de tout repos.

En effet, sur le plan diplomatique, dans l'exercice de notre fonction de Président de l'Assemblée Nationale, nous avons effectué une mission de travail en Afrique du Sud, du 15 au 22 janvier 2016. Cette mission a été effectuée en qualité d'envoyé spécial du Président de la République, Son Excellence Pierre NKURUNZIZA. Nous étions ainsi porteurs d'un message adressé à Son Homologue Sud-Africain, Son Excellence Jacob ZUMA.

Au cours de l'entretien que nous avons eu avec le Président de l'Afrique du Sud, Son Excellence Jacob ZUMA a regretté le fait qu'il n'a pas eu assez de temps pour suivre de près la situation au Burundi

dès le début du processus électoral de 2015. Il nous a dit qu'il ne s'attendait pas à ce que les élections suscitent des malentendus entre les burundais. Il a donc promis d'accompagner le Peuple burundais dans le processus du dialogue inclusif déjà entamé par le Gouvernement de la République du Burundi.

En outre, durant notre séjour en Afrique du Sud, nous avons également rencontré la Ministre Sud-Africaine chargée des Relations Internationales et de la Coopération.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Au cours de cette première session ordinaire de cette année 2016, l'Assemblée Nationale remplira ses missions constitutionnelles, comme elle l'a toujours fait.

En ce qui concerne l'analyse et le vote des lois, l'Assemblée Nationale se penchera sur l'ordre du jour qui lui a été transmis par le Gouvernement, conformément aux articles 188, alinéa 1^{er}, et 193 de la Constitution de la République du Burundi. Il s'agit des projets de lois suivants :

1. Projet de loi relative à l'insolvabilité du Commerçant au Burundi ;
2. Projet de loi portant Système National de Paiement ;
3. Projet de loi régissant la gestion de la dette publique ;
4. Projet de loi portant Organisation de la Pêche et de l'Aquaculture ;
5. Projet de loi portant Révision du Code Forestier ;
6. Projet de loi portant Code de l'Aménagement du Territoire du Burundi ;
7. Projet de loi régissant les Suretés Mobilières Conventionnelles au Burundi ;
8. Projet de loi régissant les Bureaux d'Information sur le Crédit ;

9. Projet de loi portant Code de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction au Burundi ;
10. Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de la Convention de l'Afrique Centrale pour le Contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage dite « Convention de Kinshasa » ;
11. Projet de loi Portant Ratification par la République du Burundi du Traité des Nations Unies sur le Commerce des Armes ;
12. Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord modifiant pour la deuxième fois l'Accord de Partenariat entre les

membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'une part et la Communauté Européenne et ses Etats membres d'autre part signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié une première fois à Luxembourg le 25 juin 2005.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Une partie de ces projets de loi est déjà en cours d'analyse au sein des Commissions Permanentes. L'Assemblée Nationale compte continuer sur cette lancée en veillant à ce que la volonté du

Peuple soit traduite dans chaque texte de loi.

De surcroît, étant l'une des voies par lesquelles le Peuple burundais exerce la souveraineté nationale, qui lui appartient intégralement, conformément à l'article 7 de la Constitution, l'adoption des projets de lois par l'Assemblée Nationale suit une longue et rigoureuse procédure.

Les Honorables Députés sont donc encouragés à s'atteler au travail parlementaire, d'autant plus que les défis à relever cette année ne manquent pas.

Nous les invitons également à continuer à analyser et voter les projets de lois avec objectivité et dans un esprit garantissant la défense de l'intérêt national.

Comme à l'accoutumée, nous sollicitons les Membres du Gouvernement pour qu'ils poursuivent leur habituelle collaboration en apportant les éclaircissements indispensables à l'analyse des projets de lois.

Enfin, nous encourageons les acteurs politiques et la société civile à continuer à donner leurs avis et considérations qui peuvent aider les Commissions saisies au fond dans leurs travaux.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

En ce qui concerne le contrôle de l'action gouvernementale, des questions orales et écrites, portant sur des préoccupations constatées dans certains secteurs seront adressées, chaque fois que de besoin, aux membres du Gouvernement concernés. Généralement ces questions concernent le suivi de la mise en œuvre des politiques et programmes du Gouvernement et reflètent la volonté des citoyens.

L'Assemblée Nationale continuera également à veiller à ce que l'action gouvernementale concorde avec les grands axes de la politique intérieure et extérieure du pays.

Afin d'appuyer ces activités de législation et de contrôle de l'action gouvernementale, l'Assemblée Nationale organisera aussi des descentes sur terrain dans le but de se rendre compte des réalités socio-économiques du pays.

En tant que Représentants du Peuple, les Honorables Députés continueront à se tenir à proximité des communautés, afin de les sensibiliser sur la portée des politiques publiques et de recueillir leurs avis, leurs craintes et leurs propositions.

Etant consciente de la nécessité d'améliorer en permanence la qualité de son fonctionnement, l'Assemblée Nationale poursuivra ses activités en rapport avec le renforcement des capacités des Honorables Députés et de son personnel d'appui.

Durant toute cette session de février 2016, l'Assemblée Nationale compte poursuivre ses efforts de promotion et de renforcement de la coopération parlementaire, tant au plan bilatéral que multilatéral. Toute occasion sera saisie pour promouvoir l'amitié et la coopération entre le Burundi et les autres nations.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Sur le plan de son fonctionnement, l'Assemblée Nationale a le regret de constater que certains Députés ne participent pas aux activités de l'Assemblée Nationale. Pour être plus précis, ces Députés qui ont été élus sur la liste des indépendants « Mizero y'Abarundi » pour la législature 2015-2020, n'ont pas encore siégé. Ils se sont absentés durant toute la session ordinaire d'octobre 2015 qui était la première session ordinaire de la législature pour laquelle ils ont été élus.

Etant donné que ces absences ne permettent pas à toute la représentation de la population de s'exprimer, même si elles n'entravent pas le bon fonctionnement de l'Assemblée Nationale, nous voudrions d'ores et déjà informer l'opinion nationale et internationale que conformément à la Constitution de la République du Burundi, le Bureau de l'Assemblée Nationale va saisir les organes habilités en l'occurrence la Cour Constitutionnelle sur les vacances de siège occasionnées par ces absences prolongées et inexpliquées en vue de procéder aux remplacements nécessaires.

Pour rappel, le Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale précise dans son article 15, alinéa 1^{er}, que « **Le mandat d'un Député peut prendre fin avant son terme normal, soit en cas de dissolution de l'Assemblée Nationale, soit en cas de vacance constatée par la suite de décès, de démission, d'inaptitude physique, d'incapacité permanente, d'absences injustifiées à plus d'un quart des séances d'une session ordinaire, ou de déchéance consécutive à la perte d'une condition d'éligibilité ou à la survenance d'une cause d'inéligibilité.** »

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Toujours sur le registre du bon fonctionnement des institutions de l'Etat, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a effectué, le 30 octobre 2015, une visite de courtoisie à l'Institution de l'Ombudsman. Il était accompagné par deux Députés, à savoir l'Honorable Bénigne RURAHINDA, Présidente de la Commission de la Bonne Gouvernance et Privatisation, et l'Honorable Térance MANIRAMBONA.

Cette visite faisait suite au constat d'une absence plus ou moins prolongée de l'Ombudsman du Burundi, l'Honorable Mohamed RUKARA. Il s'agissait de s'enquérir des problèmes éventuels consécutifs à cette absence et ses impacts sur le fonctionnement de cette Institution très sollicitée par la population.

L'Assemblée Nationale saisit cette opportunité pour adresser son sincère soutien à l'Honorable Mohamed RUKARA en ces durs moments où il fait face à de sérieux problèmes de santé. L'Assemblée Nationale lui souhaite une bonne guérison.

Dans le souci de garantir le bon fonctionnement de l'institution de l'Ombudsman, l'Assemblée Nationale compte examiner la meilleure manière de combler cette lacune d'absence prolongée qui ne rend pas service au Peuple burundais, surtout en ce moment où l'action de l'Ombudsman est plus que jamais nécessaire et souhaitée.

Pour ce faire, l'Assemblée Nationale compte consulter la loi n°1/03 du 25 janvier 2010 portant Organisation et Fonctionnement de l'Ombudsman. L'article 9 de cette loi stipule en effet dans ces cinq alinéas les cas où l'Assemblée Nationale peut mettre fin au mandat de l'Ombudsman et les modalités de son remplacement. Il revient donc à l'Assemblée Nationale de

voir la meilleure solution qui convient à ce problème, dans l'intérêt de tout le monde et surtout du peuple burundais. Nous profitons de cette occasion, pour lancer un appel aussi à d'autres commissions dont le contrôle est assuré par l'Assemblée Nationale de montrer qu'elles sont au travail, ici je fais allusion à la CNIDH et à la CVR par exemple.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Permettez-nous de rappeler que l'année 2015 a été très éprouvante pour notre cher pays.

Nous voudrions saisir cette opportunité pour exprimer la ferme volonté de l'Assemblée Nationale à œuvrer pour que le Burundi tourne cette page sombre et empreinte résolument le chemin du développement durable.

Lors de la présentation de ses vœux du nouvel an à la Nation et aux amis du Burundi, Son excellence Pierre NKURUNZIZA, Président de la République, a annoncé le thème général qui guidera le pays le long de cette année 2016 et qui est le suivant :
« Mettons en avant le bien de la Nation, dialoguons sans exclusion ».

Ce thème résume en quelques mots le défi majeur que le Burundi est appelé à relever au cours de cette année 2016.

Au cours de l'an passé, il a été constaté que certaines personnalités, sensées être des leaders exemplaires de la nation, se sont contentées de défendre leurs intérêts individuels. Ces personnalités ont semé la discorde au sein des communautés, sans oublier le fait qu'elles ont sillonné le monde entier pour salir l'image du Burundi. Un comportement pareil est irresponsable et dangereux ; il ne peut pas se poursuivre. Il est temps que toutes les personnalités concernées par cette mauvaise attitude retrouvent leur sens de l'amour de la patrie.

L'Assemblée Nationale leur lance un vibrant appel pour qu'ils rejoignent le dialogue en cours. La Commission Nationale du Dialogue Interburundais a déjà débuté ses consultations à l'intérieur du pays. Elle compte également approcher les burundais vivant à l'extérieur. Que personne ne se sente donc exclue, cette initiative nationale est complétée par une autre conduite par la Communauté Internationale et où la CNDI devra aussi être associée.

L'Assemblée Nationale invite tous les burundais à participer à ce dialogue inclusif afin de trouver les solutions aux causes profondes des conflits répétitifs liés aux élections dans notre pays.

L'Assemblée Nationale saisit cette occasion pour réitérer sa sincère reconnaissance à la Communauté Est-Africaine (EAC), en particulier, et à toute la Communauté Internationale, de manière générale, pour ses efforts fournis en vue d'établir un dialogue franc et constructif entre burundais.

L'Assemblée Nationale encourage l'EAC et toute la Communauté internationale à poursuivre ces efforts de concertation et de dialogue.

Par contre, l'Assemblée Nationale renouvelle sa ferme condamnation des décisions de la Communauté internationale initiées sur des rumeurs et de fausses informations qui sont

délibérément propagées par des personnalités, burundaises et étrangères, dans l'objectif de salir l'image du pays et de ses institutions, dans l'espoir de rallier la Communauté internationale à leurs causes qui, de surcroît, se sont avérées être des ambitions purement individuelles et égoïstes.

L'Assemblée Nationale exhorte la Communauté internationale à traiter avec attention les informations sur le Burundi véhiculées par les médias internationaux, notamment les réseaux sociaux.

L'Assemblée Nationale invite tout pays ami et toute organisation qui souhaite

connaitre la situation réelle qui prévaut au Burundi à venir l'observer sur place.

L'Assemblée Nationale saisit cette opportunité pour féliciter le Conseil de Paix et de Sécurité de l'ONU pour sa visite de travail effectuée dans notre pays, du 21 au 22 janvier 2016. Lors de cette visite, le Conseil a pu se rendre compte que le Peuple burundais ne vit pas dans un bain de sang, tel que la propagande médisante faite à l'extérieur du pays veut le faire croire.

Le Conseil a pu notamment constater que les burundais vaquent normalement à leurs travaux, malgré la terreur de quelques groupuscules armés surtout ici en Mairie de Bujumbura qui sont

déboutés chaque jour dans leur tentative de perturber la paix.

Excellences ;
Honorables Députés ;
Distingués Invités ;
Mesdames, Messieurs,

Nous ne saurions terminer notre propos sans réitérer à vous nos hôtes nos remerciements pour être venus rehausser de votre présence cette cérémonie. Nous vous sommes reconnaissants pour cette précieuse attention accordée aux activités de l'Assemblée Nationale.

Nous voudrions également profiter de cette occasion pour souhaiter à vous

Honorables Députés beaucoup de succès dans l'accomplissement des travaux prévus pour cette session. Votre tâche ne sera pas facile et, d'ailleurs, elle ne l'a jamais été. La clé de la réussite se trouve dans l'assiduité, l'engagement, la clairvoyance et la loyauté à l'égard de la nation.

C'est donc sur ces mots que nous déclarons ouverte la Session Parlementaire Ordinaire de février 2016.

Nous vous remercions de votre aimable attention.